



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 30223

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les propositions exprimées par le Conseil économique et social dans son rapport intitulé : « L'emploi des jeunes des quartiers populaires ». Afin de faire de l'orientation un enjeu majeur, il est notamment recommandé de créer un service public de l'orientation, et de développer la coordination, la mobilisation et la professionnalisation des différents services concernés par la question de l'orientation. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Les établissements d'enseignement (secondaire et supérieur) et le réseau des services spécialisés de l'éducation nationale (Onisep, CIO) constituent des composantes essentielles du service public de l'orientation auquel doit être associé l'ensemble des partenaires impliqués : le service public de l'emploi, les directions régionales des ministères en charge d'établissements de formation, les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités territoriales, les représentants du monde professionnel et des entreprises. Ainsi, la coordination des structures et acteurs doit favoriser une meilleure connaissance des métiers et des formations à tous les niveaux de la scolarité en développant l'approche concrète des métiers et des secteurs d'activité par les élèves et les partenariats avec les organismes institutionnels, économiques et éducatifs dans les domaines de l'orientation et de l'insertion professionnelle. L'orientation est renforcée en tant que processus continu qui se développe tout au long de la scolarité, par la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations, initié à la rentrée 2008 dans les établissements volontaires et généralisé en septembre 2009 dès la classe de cinquième et jusqu'en terminale. Il s'agit d'informer les élèves et de leur donner les moyens d'approcher de façon concrète le monde du travail et ses caractéristiques pour faire un choix éclairé. Les élèves ont ainsi la possibilité de découvrir la diversité du monde économique grâce à des rencontres avec des professionnels, des séquences d'observation en milieu professionnel, des mini-stages, des visites d'entreprises, des séances d'information sur les métiers et les formations. Les modalités de l'offre de formation seront mieux perçues grâce à des visites d'établissements (lycées, lycées agricoles, centres de formation d'apprentis) ainsi que par la présentation au cours de la scolarité, des structures chargées de la formation, de l'orientation et de l'insertion et de leur rôle respectif (centres d'information et d'orientation, missions locales, maisons de l'emploi, chambres de commerce et d'industries, chambres des métiers...). Ce parcours se poursuit au lycée, avec notamment en classe de première une journée dans un établissement d'enseignement supérieur. La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités a affirmé la mission d'orientation et d'insertion des établissements d'enseignement supérieur et renforcé la concertation entre le lycée et l'enseignement supérieur. Ainsi tout lycéen de terminale bénéficie d'une orientation active qui consiste, pour les universités, à donner aux élèves de terminale une information complète et personnalisée sur les filières de formation et leurs débouchés. Le conseil de classe de terminale permet de leur faire des recommandations afin qu'ils puissent préparer leur inscription dans un établissement d'enseignement supérieur de façon éclairée et raisonnée. À terme, aucun élève ne quittera le collège sans avoir passé dix jours dans une entreprise ou en

relation avec des professionnels qui l'amèneront à explorer des secteurs d'activités variés. De plus, chaque élève aura bénéficié d'un entretien personnalisé d'orientation en classe de troisième, première et terminale pour préciser ses choix et être accompagné de façon plus individualisée. Dans ce cadre les centres d'information et d'orientation (CIO) travaillent en étroite relation avec les différents services concernés par la question de l'orientation pour pouvoir répondre aux besoins des jeunes aux différents niveaux de formation. À compter de la rentrée 2009 de nouveaux services personnalisés d'orientation seront également mis en place sous l'égide de l'Onisep. Ils permettront aux familles, grâce à des services téléphoniques et Internet, d'entrer directement en contact avec des personnels de l'Onisep et des conseillers d'orientation psychologues afin d'obtenir tous les conseils et toutes les informations utiles.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30223

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7729

Réponse publiée le : 31 mars 2009, page 3101